

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 février 2026

Présents : Hervé Baro, Sylvie SEGUY, William Anstett, Hartmut Schulze, Philippe Cachia, Michel SEGUY.

Procurations : Gérard Ferrand à Michel Séguy

I – Vote du CFU : compte financier unique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CFU 2025 (Compte Financier Unique) ne peut-être voté en raison d'une panne informatique nationale des serveurs de la DGFIP qui n'a donc pas pu fournir les documents nécessaires.
Le CFU sera voté ultérieurement.

II – Suite de l'accompagnement de l'ATD pour l'accueil du château.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATD nous a accompagné jusqu'à l'avant-projet sommaire. Monsieur le Maire propose de solliciter de nouveau celui-ci dans l'accompagnement des futurs travaux, pour un montant de 3072 € HT. Pour info, il rappelle qu'il a été demandé à l'architecte de réétudier le projet afin de rapprocher son coût de l'estimation réalisée par l'ATD (370 000 € TTC), ce qui permettra de réaliser aussi de premiers travaux dans la salle communale (suivi par l'ATD uniquement).

Vote : Accord à l'unanimité

III – Avenant à la mission d'étude de la société NALDEO pour le projet de barrage et d'arrosage des jardins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour arriver au bout de l'étude la société NALDEO demande un avenant de 2350€ HT pour :

- la réalisation du dossier pour autoriser le prélèvement des jardins (950 € HT).
- la remise à jour des plans du dossier AVP et la note technique (950 €)
- Une réunion supplémentaire avec les services de l'état (450 € HT).

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de négocier la baisse de cet avenant.

IV – Contrat de pâturage : la camp

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BAULU Sylvie souhaiterait exploiter à la suite de M. Hartmut Schulze, les 33 ha de la camp pour une durée de 6 ans (loyer : 120 €/an).

Vote : Accord à l'unanimité

V – Promotion d'un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Hannes CEULEMAN est adjoint territorial de patrimoine catégorie c. Il peut prétendre vu son ancienneté dans le grade (18 ans) au grade d'adjoint territorial de patrimoine principal 2^{ème} classe. Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent du patrimoine 2^{ème} classe catégorie c et la fixation d'un taux à 100% concernant l'avancement de grade. La nomination de M. CEULEMAN fera l'objet d'un arrêté de M. le Maire à compter du 1^{er} mars 2026.

Vote : Accord à l'unanimité

VI – Bilan et propositions de l'ONF pour la gestion communale.

Lecture est faite du bilan 2025 et des propositions 2026 de l'ONF , mais la commune ne souhaite pas donner suite aux propositions faites (installations de panneaux d'information).

Vote : Accord à l'unanimité

VII- Questions diverses.

Décision modificative de 11026€ pour le paiement de travaux château 2025.